

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : CUPILLARD Hélène, CONVERSET Félicie

Le compte-rendu du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

I - FINANCES

1. Compte de gestion du receveur. Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après présentation des différents documents, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
2. Compte administratif budget commune 2022. Présenté par Gilles LACOSTE, adjoint en charge des finances.
Celui-ci présente à la fin de l'exercice :
 - Section de fonctionnement
 - Dépenses : 752 529,29
 - Recettes : 1 039 691,37
 - Section d'investissement
 - Dépenses : 425 204,39
 - Recettes : 397 048,60Compte-tenu des restes à réaliser, il en résulte un excédent global de 247 106,29 €. Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité, hors, la présence du Maire.
3. Affectation de résultat. Compte tenu des résultats présentés précédemment, Mr le Maire propose, afin d'apurer le déficit d'investissement, d'affecter la somme de 40 055,79 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.
La séance est levée à 19h30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

Excusé

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

Excusé

LOCHE Benoît

Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

Excusée

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

Excusée

DATOLA Murielle

Excusée

CONVERSET Félicie

Excusée